

pouvaient pour s'assurer un revenu décent pour leurs vieux jours et qui se trouvent maintenant pratiquement démunis parce qu'ils ont payé de fortes cotisations pour obtenir une pension dérisoire, ou du moins qui est devenue dérisoire à cause de l'inflation.

L'inflation n'a pas été terrassée et les mesures actuelles se traduiront par une nouvelle poussée inflationniste dès que l'économie aura repris son souffle. Les déficits continuels et les politiques financières du gouvernement nous le garantissent. Le gouvernement commet un acte méprisable en nous présentant le bill C-131. Il devrait plutôt lancer un débat public sur toute la question des pensions. Il ne faut pas s'attaquer uniquement aux fonctionnaires comme le fait le gouvernement libéral. Il faudrait faire en sorte que tous les Canadiens puissent bénéficier d'une retraite leur permettant de vivre décemment une fois leur vie active terminée. Il faudrait leur assurer la meilleure pension possible.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement libéral a présenté il y a quelques années le projet de loi prévoyant l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, des allocations familiales, des pensions de retraite des fonctionnaires et du Régime de pensions du Canada, projet de loi que le Parlement a adopté, il n'a pas établi comme principe que les bénéficiaires de ces différents programmes auraient droit à une aide de plus en plus généreuse; il a en fait établi le principe que même si le coût de la vie devait augmenter, ce qu'il n'a pas manqué de faire chaque année depuis que ce bill a été adopté, ces personnes seraient à l'abri. Le niveau de vie réel des bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse, de la pension de retraite de la Fonction publique, de la pension du Canada, des allocations familiales demeurerait ce qu'il était au moment où ces personnes sont devenues admissibles à ces programmes.

Par conséquent, monsieur le Président, lorsque le gouvernement propose, comme il le fait maintenant, de changer les règles du jeu, de plafonner à 6 et à 5 p. 100 la hausse des pensions de sécurité de la vieillesse, des allocations familiales ou des pensions de retraite des fonctionnaires, il cherche bel et bien à abaisser le niveau de vie réel de ces gens-là, car le coût de la vie continue d'augmenter de bien plus que les 6 et 5 p. 100 dont parle le gouvernement. Rien n'indique que le coût de la vie augmentera de beaucoup moins que 9 p. 100 au cours de l'année qui vient. Nous avons au contraire tout lieu de croire qu'il pourrait bien augmenter au lieu de diminuer.

● (1610)

Au cours de son exposé tantôt, monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) s'est appliqué à démontrer que le gouvernement du Canada n'avait conclu aucun accord avec l'association représentant les fonctionnaires relativement à leurs pensions de retraite et que, partant, il était bel et bien fondé à présenter ce bill. Je ne vais pas reprendre les arguments ni citer de nouveau des extraits de la lettre du premier ministre (M. Trudeau), qui permettent de supposer que le gouvernement entendait maintenir l'indexation des pensions de retraite des fonctionnaires. Cependant, je signale au secrétaire parlementaire qu'il ne devrait pas chercher si loin la preuve que le gouvernement rompt sans vergogne

Prestations de retraite supplémentaires—Loi

toutes les ententes contractuelles qu'il a négociées avec ses employés. Après tout, c'est un gouvernement libéral du Canada qui a donné aux fonctionnaires le droit de négocier collectivement leurs traitements et d'autres questions. C'est le gouvernement du Canada qui s'est entendu avec tous les fonctionnaires, par négociation collective, sur la hausse de traitement à laquelle ils auraient droit cette année et l'année prochaine. Ces ententes comportaient presque toutes des augmentations supérieures à 6 et à 5 p. 100, mais le gouvernement a décidé de façon unilatérale de présenter un bill qui plafonne à 6 et 5 p. 100 l'augmentation aussi bien des traitements que des pensions.

Les ministériels ont voulu accuser les députés de l'opposition d'avoir fait preuve de sectarisme en s'élevant contre ces propositions. La vérité est tout autre, monsieur le Président. Ce n'est pas que nous soyons guidés par l'esprit de parti; car, les différences d'opinion entre divers groupes et partis sont à la base de tout régime démocratique. Mais nous sommes les seuls à nous opposer aux mesures législatives dont nous discutons aujourd'hui. Je ne doute pas que les députés libéraux aient été inondés d'appels et de lettres venant de fonctionnaires retraités ou de leurs veuves qui leur faisaient part des difficultés que leur occasionneraient ces mesures. Il y a bien sûr quelques fonctionnaires retraités, comme l'ancien sous-ministre des Finances, M. Reisman, qui reçoivent une pension très généreuse, mais il y a aussi des milliers de retraités, je songe particulièrement aux veuves d'anciens fonctionnaires, qui touchent des pensions de \$1,000 ou \$2,000 ou \$3,000 et qui vivent vraiment dans l'indigence.

J'ai déjà pris la parole au sujet de ce bill et je ne voudrais pas me répéter. De toute façon, je ne saurais égaler l'éloquence des évêques catholiques qui nous ont livré leurs observations au sujet de mesures législatives comme celles-ci et d'autres mesures gouvernementales dans la déclaration qu'ils ont publiée il y a quelques semaines. En ce qui concerne les mesures qu'a adoptées le gouvernement pour combattre cette véritable crise économique et sociale que nous traversons à l'heure actuelle, les évêques déclarent, entre autres choses:

Nous croyons fermement que la stratégie de relance économique doit accorder la priorité aux victimes réelles de la récession, notamment les chômeurs, les assistés sociaux, les petits salariés—les petits fermiers et pêcheurs, certains travailleurs et certaines gens d'affaires—les personnes âgées, les autochtones, les femmes et les jeunes. Cette option implique que les mesures économiques envisagées prennent pour acquis que les besoins des pauvres ont préséance sur les désirs des riches, que les droits des travailleurs passent avant ceux du capital, et que la participation des groupes marginaux prend le pas sur le maintien d'un système qui les exclut.

Parmi ces groupes marginaux, il faut sûrement inclure, monsieur le Président, les personnes dont j'ai parlé, celles qui vivent vraiment dans l'indigence, quels que soient les critères que veuille retenir l'un quelconque des députés de la Chambre. Les évêques poursuivent en disant:

... une plus grande importance doit être accordée à la responsabilité sociale dans la présente récession. A cet effet, tous les efforts doivent être déployés pour empêcher les coupures budgétaires affectant les services sociaux, maintenir les services de santé et les avantages de la sécurité sociale à un niveau suffisant et surtout garantir une aide spéciale aux victimes du chômage, aux assistés sociaux, aux petits salariés ainsi qu'aux citoyens des villes à industrie unique confrontés à la fermeture de leur usine.